

GABIAN



## COMMUNE DE GABIAN (34320)

### Extrait de Délibération

Séance du Vendredi 13 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le Vendredi 13 Décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Mesdames Felix Maryse, FLAMENT Chantal, JOURDAN épouse ROUSSET Agnés.

Messieurs ALLEMANY Christian, FOREZ Daniel, BERTHOMIEU Michel.

Membres absents : Madame GARRIGUE Sandrina. Messieurs PAGEOT Emmanuel, SOULIE Christophe

Procuration : Madame GALZY Isabelle donne procuration à Monsieur BOUTES Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur FOREZ Daniel

#### 90/2019 Indemnités de Conseil au Receveur pour l'année 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu en date du 14 Novembre 2019, le calcul de l'indemnité de Conseil aux receveurs pour l'année 2019.

Cette indemnité annuelle concerne des prestations de conseil d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable et s'élève à un total net 416.77 € TTC cette indemnité sera versée en intégralité à Monsieur le trésorier : Monsieur CASTELAIN Michel

Monsieur Le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTÉ de verser l'indemnité de Conseil au receveur pour l'année 2019, la somme de 416.77 € TTC
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit

Pour extrait conforme

Le Maire  
Francis BOUTES

